

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL**  
**DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**Présents** : Mmes VENTENAT MF, MANDON C, VIALTAIX M, LABAS O, GEAIX G, SIMON L., Mrs DEVESSIER P, CHEFDEVILLE D, DESGRANGES R, ROUSSEL C, REINE V,

**Absent** : M. PEYRAUD Christian

**Excusés** : M. BENQUET C, qui a donné pouvoir à M. REINE V.  
M. DEMENEIX T, qui a donné pouvoir à M. CHEFDEVILLE D.

**Secrétaire** : Mme GEAIX G.

**APPROBATION COMPTE-RENDU DU 20 OCTOBRE 2022**

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 20/10/2022.

Madame LABAS Odile demande qu'il soit précisé que la commission Marché est à l'origine du renouvellement de l'opération Marché de Noël et non elle seule. Modification approuvée à l'unanimité des membres présents.

**RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR : DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION**

Madame le Maire demande un rajout à l'ordre du jour. Une délibération à prendre concernant le droit de préemption suite à une demande de Maître VEISSIER. Il souhaite que la commune prenne une délibération où toutes les parcelles vendues seront listées à savoir parcelles AC 92-95-97 – AD 92-122 et sections 4-8-9.

Madame le Maire précise qu'une délibération du Conseil Municipal avait déjà été prise pour une renonciation à son droit de préemption suite à la mise en vente de parcelles situées dans les zones d'aménagement différées (Délibération du 28/11/2019 instituant la création de trois zones d'aménagement différées).

Madame SIMON pense que la commune n'a pas à prendre cette délibération car elle s'interroge sur le bien-fondé de celle-ci. En effet, des parcelles ne faisant pas partie de la ZAD sont répertoriées dans le document DIA. De fait, Madame SIMON explique que la commune ne peut se prononcer sur un droit de préemption qui n'existe pas. Elle va se renseigner et en informera la Mairie qui ne prendra pas de délibération avant d'avoir une réponse de Madame SIMON.

**ADRESSAGE : VALIDATION DES NOUVELLES ADRESSES**

Report à la réunion de Décembre. La commission adressage se réunira le Mardi 06 Décembre à 19 H afin de vérifier le catalogue d'adressage ainsi que les noms des personnes rattachées aux adresses transmis par Planigraphe.

Petit problème de dénomination : il y a deux rues de la Ganne dont une nouvelle créée à la Vernède. Il serait préférable de changer celle-ci pour qu'il n'y ait pas de confusion notamment pour la distribution du courrier ou les livraisons.

## **SUBVENTION ENTENTE SUD EST CREUSE**

Madame le Maire rappelle qu'en 2022 nous n'avons pas voté de subvention pour l'Association ENTENTE SUD EST CREUSE. En effet, nous n'avons aucun bilan financier. La somme versée par MERINCHAL chaque année est de 1 000 €.

Nous avons reçu un état financier qui montre un déficit de 505,28 € au mieux si toutes les subventions des communes sont versées et au pire un déficit de 2 679 € environ. L'association a encore des dettes à savoir l'emprunt contracté auprès de la Ligue et du district.

Les assurances pour l'association ont été renégociées avec une diminution de 35,23 € mensuelle à 9,89 € mensuelle.

Madame le Maire informe le Conseil que Flayat soutient l'ENTENTE. Par contre, les communes de CROCQ et LA COURTINE quant à elles n'auraient rien versé.

Madame SERTILANGE est la nouvelle Présidente de cette Entente. Le bureau est constitué de 3 personnes : 1 Présidente, 1 Trésorier et 1 secrétaire.

Mme le Maire informe le Conseil qu'une dizaine d'enfants de Mérinchal font partie de l'Entente.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Association Entente Sud-Est Creuse. Elle donne lecture du compte de résultats 2021 reçu par courriel en octobre.

Madame le Maire propose d'accorder cette subvention en informant l'Entente que le Conseil Municipal ne renouvellera pas l'octroi de cette subvention en 2023 dans les conditions actuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des Membres présents, décide :

- D'accepter le versement d'une subvention d'un montant de 1 000€ à l'association Entente Sud-Est Creuse pour l'année 2022.
- De demander une situation comptable intermédiaire et définitive dans laquelle devra figurer les subventions allouées et versées par les communes engagées, dans le cas où il serait déposé une nouvelle demande en 2023.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **DEBAT D'ORIENTATION PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Madame BRUN étant absente, ce point sera abordé à la réunion du Conseil du mois de Décembre.

## **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

### **\* COMPTE RENDU REUNIONS DE CHANTIER**

Monsieur CHEFDEVILLE fait le compte-rendu des réunions de chantier et le point sur les travaux :

L'armoire au poste de relevage est posée et le Consuel est passé contrôler.

La reprise du goudron par le Département vers chez Monsieur Peyraud, Chez Monsieur Bretagnon et l'ancienne boulangerie a été réalisée. Pour le reste des travaux, compte-tenu des intempéries et des fêtes de fin d'année, les travaux de réfection de la Rue du Couvent et de l'Impasse de la Fontaine sont reportés en 2023.

### **\* Sur la place :**

LA SOCALEC a bien avancé. Toute la place est faite. Un devis sera fait par Monsieur Avignon concernant le passage d'une gaine pour l'éclairage du monument aux morts.

L'implantation des assises des lampadaires par EUROVIA aura lieu début Décembre.

En ce qui concerne le réseau d'eau potable, les canalisations de part et d'autre de la Place doivent être remplacées. R. ROULLAND, présent sur le chantier s'engage à demander un devis à EUROVIA et à déposer un dossier DETR en urgence auprès de Mr le Sous-Préfet.

En revanche, il va falloir prévoir de refaire la conduite de l'Auberge de la Source du Cher à L'entreprise PENACHE, car les tuyaux sont fissurés.

Monsieur DEVESSIER fait remarquer que si l'on fait le parking poids lourds comme prévu en bas de la pharmacie sur la plateforme, il faudra impérativement refaire les conduites car le dessous est en très mauvais état et ne résisterait pas au poids des véhicules qui stationneront régulièrement.

Monsieur CHEFDEVILLE précise qu'il suit les travaux seul pour le moment mais qu'il serait souhaitable que dans les mois à venir, d'autres conseillers le secondent.

Madame le Maire précise qu'une réunion avec tous les intervenants aura lieu le 16 Décembre.

## **INFORMATION TRANSFERT DEBIT DE TABAC**

La Direction des Douanes a fait un courrier à la Mairie rappelant les conditions de transfert pour le débit de tabac sachant que nous sommes dans une zone de revitalisation rurale. Les douanes informent la Mairie que Monsieur LOUBAUD est repreneur du Débit de tabac de Madame MEYNARD. Madame le Maire précise que c'est à Mme MEYNARD de demander le transfert de ce commerce dans ses locaux. La Direction des Douanes a accepté cette demande.

En revanche la Mairie doit donner son avis et prendre un arrêté (en faisant référence aux différents articles de lois) qui autorise Madame MEYNARD à déplacer son fonds de commerce. Arrêté également réclamé par le notaire.

La Mairie doit également donner son avis pour le transfert de la presse avant le 05/12. Sans avis à cette date, la réponse est considérée comme favorable.

## POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE REVITALISATION A MERINCHAL

### Point sur l'avancement du projet de revitalisation à Mérinchal – Axes de travail et perspectives d'actions (novembre 2022)

*Un projet qui revient à consolider le rayonnement du centre-bourg (en cohérence avec la requalification de la place du village) au bénéfice du territoire environnant, en prenant en compte aussi bien des questions d'aménagement que des améliorations fonctionnelles et développement de collaboration ...*

#### Proposer une offre nouvelle en centre-bourg, de qualité et adaptée aux besoins

##### Volet études et sensibilisation

Analyser le patrimoine bâti en centre-bourg et lutte contre la vacance en centre-bourg

- Information et sensibilisation des propriétaires → dans le cadre d'une journée d'information et rendez-vous personnalisés avec les porteurs de projets (information, conseils).
- inciter à la remise sur le marché de logements (vacants) et accompagner à la réhabilitation, rénovation, adaptation des logements.
- Faciliter l'accès au logement et développer la connaissance/information et le recours au « bail mobilité » à destination notamment des bailleurs privés afin de répondre à la demande des recruteurs sur le bassin d'emplois (PME).
- Et Collaborer avec les entreprises (PME) dans le cadre de leurs recrutements à venir afin de faciliter l'installation sur la commune (dispositif d'accueil pour favoriser l'installation sur le territoire = groupe de travail.
- Suivre les mutations potentielles d'immeubles en centre-bourg en vue de l'acquisition d'un immeuble pour réhabilitation et création de logements locatifs (portage de l'opération par la Mairie et /ou opérateur public).

##### Volet opérationnel

- Contribuer à la rénovation et l'adaptation du parc de logements en développant le dispositif adapté (OPAH ou ORT valant OPAH ou encore PIG ouvert aux propriétaires bailleurs ...)

Acquisition d'un immeuble par la collectivité avec création d'un local commercial en rez de chaussée et logement(s) en étage (envisager éventuellement un bail mobilité ?).

Faire évoluer, adapter les logements aux attentes et besoins de la population (en termes d'espaces extérieurs privatifs ou partagés, stationnement, locaux annexes ou garage) en « récupérant » des espaces délaissés ou par la démolition de bâtis très dégradés.

Densification éventuelle parcelles laissées libres de construction « réservoir » pour quelques constructions de petites maisons de village sans perdre l'identité originelle du village.

Réalisation d'une opération en construction neuve écologiquement exemplaire (de 3 à 5 logements) dimension intergénérationnelle par le partage d'espaces extérieurs et d'une salle associative.

**Maintenir et valoriser le tissu commercial et les activités existantes, améliorer l'accueil de ménages sur le territoire**

Recenser les locaux commerciaux vacants, en privilégiant ceux à proximité de la place du village et Grand Rue - démarche de type « observatoire des locaux » en lien avec les partenaires concernés.

Volet opérationnel

Accompagner et soutenir la rénovation de locaux (abondement des dispositifs) → Aider au maintien et à l'installation d'activités et commerces (aides potentielles CC MCA et partenaires, voire aides spécifiques de la commune - valorisation des pas de portes, embellissement de façades ...)

Soutenir une opération type « Jolies façades villageoises » (axe à privilégier entrée de bourg/ grand rue, rue du Château/place du village)

Prévoir la création d'un petit local commercial dont l'activité pourrait être permanente ou plus ponctuelle dans le prolongement de la halle place de l'Eglise

Acquérir l'ancienne auberge de la Source du Cher en entrée de bourg pour une destination de restauration ou équipement public de type bibliothèque avec locaux associatifs et éventuellement possibilité de co-working

Envisager à moyen termes l'extension de la partie salle d'attente de la maison médicale

Contribution (CC MCA, ...) à la relocalisation de l'activité de Dalaudière (immobilier d'entreprise)

**Améliorer la qualité de vie en centre-bourg, préserver le lien social, accompagner la vie locale**

- 
- Communiquer et valoriser l'image/identité de la commune, « un village où il fait bon vivre, un mode de vie agréable, plus calme et plus vert, des commerces et services de proximité »...
- Elaborer en lien avec les acteurs locaux un programme annuel d'animations Accompagner l'organisation et la coordination d'animations (marché hebdomadaire, place de l'Eglise, en faire un lieu de rencontre et rendez-vous pour les randonneurs du GR41)
- Valoriser l'ambiance générale du village, mettre en scène l'espace public, y prévoir des expositions (animations de rue, événementiel, expositions dans l'espace public de type « land art ») ... Accompagner la végétalisation des pieds d'immeubles en collaboration avec les habitants
- Faire vivre et valoriser la bibliothèque
- Faciliter les déplacements des personnes en perte d'autonomie (âgées ou handicapées) pour favoriser la fréquentation du centre-bourg, la place publique → cheminements piétons, mobilier urbain adapté
- Développer une liaison douce (centre-bourg / Champ de la plaine → mobilité des jeunes et enfants vers le Citystade.
- Organiser et hiérarchiser le stationnement sur la place du village (rationalisation et marquage)
- Restaurer et valoriser le petit patrimoine vernaculaire, les espaces publics (place, Grand rue et rue du Château), végétaliser les pieds d'immeubles et pas de portes pour les commerces.

Présentation faite par Véronique DURAND. À la demande de Mr le Sous-Préfet, MERINCHAL est retenue pour être une commune expérimentale de cette action nationale.

Etude avec un volet études et sensibilisation et un volet opérationnel.

Ce début d'état des lieux et de préconisations mettent l'accent à 80 % sur le centre bourg avec projet de création de meublés notamment pour les employés ou les stagiaires des usines, et autres entreprises.

Bail mobilité de 1 à 10 mois à privilégier.

### **COMPTE RENDU PROJET DE DEVELOPPEMENT ENTREPRISE DALAUDIERE AUTOMATISATION**

Lundi 21 novembre, Madame la Préfète et Monsieur le Sous-Préfet sont venus visiter les entreprises VITANUTRITION et DALAUDIERE.

Après présentation en vidéo de l'usine VITANUTRITION par Mr CHAZETTE, une visite afin d'appréhender au mieux les conditions et process de production a eu lieu.

Monsieur DESGRANGES a présenté l'Entreprise DALAUDIERE AUTOMATISATION et surtout le projet d'agrandissement de l'usine avec la construction d'un bâtiment neuf envisagée sur la route du Mondayraud.

Pour réaliser cette construction, il faudrait un porteur de projet. Madame LEDIEU précise qu'un financement Fonds FEADER de 25 % était possible pour une construction.

Financement : porteur de projet public ou privé. Un crédit-bail éventuellement.

Un rendez-vous avec la Banque des Territoires est programmé le 01/12/2022 car ils recherchent des projets en Creuse. A voir à quelle hauteur pourrait se monter la participation et sous quelle forme si le projet est éligible.

Madame la Préfète était plutôt positive. Elle a montré son intérêt pour la préservation de l'emploi (création de 4 ou 5 emplois en plus avec ce projet).

Cette construction donnera une meilleure image de l'Entreprise et surtout un confort de travail pour le personnel qui travaille actuellement dans des conditions précaires.

Le bouclage du projet pourrait être envisagé sur 2 ans. Madame la Préfète s'est dite à la fois surprise et très satisfaite de la visite de ce qu'elle considère comme des pépites.

### **CONVENTION DE PASSAGE IMPASSE DE LA FONTAINE**

Convention à prendre par la Mairie.

### **POINTS SUR LES FORÊTS**

Section de la BESSEDE : Monsieur RACAUD a informé la Mairie d'une vente de gré à gré concernant une éclaircie – 13,80 €/m<sup>3</sup>. A voir si on fait cette éclaircie car la dernière fois il a fallu amener de la pierre et cela risque de coûter plus cher que la vente de bois. Il faudra que les membres de la commission voirie se rendent sur place.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

\* **Etat des lieux** : FARGES BOIS qui sort du bois à Létrade et au Lac (Aller voir sur les lieux pour constater si les bois ne sont pas déjà sortis et l'état des voiries avant et après passage).

\* **Camion ORANGE** : Il sera présent le 22/12/22 de 10 H à 17 H pour présenter la fibre ORANGE.

\* **Absence agent administratif** : A partir du 15 Janvier 2023, l'agent administratif sera absent pendant un mois. Il faudrait trouver un/une secrétaire remplaçant/e.

### **LICENCES :**

LICENCE IV – obsolète puisque inexploité depuis plus de 5 ans.

Licence 3 : SCHRIVERS – Le lac – A vendre avant 2025

VIVAL : régularisation à faire car ils n'avaient jamais déclaré la vente d'alcool. Cerfa à remplir.

\*Demande de CU – Parcelles plantées

Le document disponible date de 1988. Il faudrait refaire un zonage sur la commune agricole et forestier. Faire une réglementation des boisements où figurent les zones de boisement libres, réglementés ou interdites.

### **ACHAT VEHICULE**

Monsieur MENDES est allé voir un camion (MASTEUR RENAULT BENNE) – 25 500 € HT – équipé de rehausses avec possibilité d'enlever porte latérale.

### **Etang de Létrade**

Les nouveaux propriétaires veulent proposer la pêche pour carpiste, créer des toilettes sèches. Ils verront le SIAEPA pour une alimentation en eau de la petite maison en bordure de la RD27. 4 Associés. L'étang sera péché et ils le reprendront en gestion.

### **Réunion à LAVAVEIX LES MINES**

Madame le Maire et Madame VIALTAIX étaient à cette réunion. Objectifs : sensibilisation aux problèmes d'effectifs – discours sur la carte scolaire et les remplacements. Toutes deux ont ressentis l'intérêt de travailler sur la mise en place d'animation en période périscolaire et extra-scolaire.

### **Assemblée Générale des GALOPINS**

Décision prise de conserver l'Association et de remettre en place des activités périscolaires et scolaires en 2023, l'aide aux devoirs. Cette dernière fonctionnerait donc toute l'année et on travaillerait en collaboration avec la commune de FLAYAT en accord avec Madame le Maire présente à cette réunion.

\* **Bulletin Municipal** : Madame GEAIX précise qu'une Réunion aura lieu Mercredi 30 Novembre pour finaliser le BM 2023 avec Mesdames le Maire, LABAS et MANDON chez Madame GEAIX à 14 H 30.

**Divers** : 2 unités de vie disponibles

Conférence des Maires suite à Bellegarde suite à la décision du Président de transférer les services de Crocq à Auzances et de Chénérailles à Auzances, et de fermer ces 2 pôles.

**Haie du château** : voir CAUE

***La séance est levée à 23 H 45***